



# communiqué

N°: 120  
No.:

Le 19 juin 1986

## LETTRE ADRESSÉE À M<sup>me</sup> MARGARET LAURENCE

Le Très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a rendu publique aujourd'hui une lettre qu'il a adressée à M<sup>me</sup> Margaret Laurence, et dont voici le texte:

Madame,

J'ai lu votre lettre ouverte concernant d'éventuelles exportations de tritium par le Canada et je me dois de réfuter certaines des allégations trompeuses qu'elle contient. De telles allégations ne sauraient contribuer au débat informé et détaillé auquel il est souhaitable que les questions de politiques gouvernementales donnent lieu. Elles servent seulement à embrouiller l'esprit des gens qui y sont exposés et à les induire en erreur.

Tout d'abord, vous faites des généralisations sur la coopération passée et présente du Canada mais vous ne précisez pas que la politique et les activités du gouvernement canadien dans ce domaine ont sensiblement évolué et ce principalement en réaction à l'usage impropre de la technologie nucléaire canadienne par l'Inde en 1974. Ainsi donc, la coopération nucléaire du Canada ne s'effectue maintenant que dans le cadre d'une politique compréhensive de non-prolifération. Cette politique requiert des états non-dotés d'armes nucléaires qu'ils prennent au niveau international un engagement contraignant de non-prolifération comme condition préalable à toute coopération nucléaire avec le Canada. Ceci peut prendre la forme soit d'une ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) soit d'un engagement équivalent et l'acceptation des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à l'ensemble des activités nucléaires pacifiques (présentes et futures) de ces états. En outre, tous les partenaires nucléaires du Canada qu'ils soient ou non dotés d'armes